

## PIÈCES À FOURNIR PAR L'ACQUÉREUR

### Constitution Dossier Acquisition en Copropriété

#### ➤ VOTRE ETAT CIVIL COMPLET

- ✓ Une copie de votre pièce d'identité, (si vous êtes étranger copie de votre carte de séjour)
- ✓ Vos coordonnées : adresse // e-mail // numéro de téléphone
- ✓ Votre profession
- ✓ Si vous êtes marié :  
Copie de votre livret de famille, et de votre contrat de mariage (le cas échéant)
- ✓ Si vous êtes pacsé :  
Copie de votre convention de PACS.

#### ➤ VOTRE FINANCEMENT

- ✓ Votre apport :
  - le montant,
  - et sa répartition (le cas échéant)
- ✓ Financement par prêt :
  - le montant sollicité,
  - le durée maximale,
  - le taux maximum (hors assurance)

- ✓ Votre RIB signé

#### ➤ LE VERSEMENT

Prévoir le versement : (sous huitaine à compter de la signature de la promesse de vente)

- ✓ D'une indemnité correspondant à **5,00 %** du prix de vente
- ✓ Et d'une avance sur les frais d'acte de vente à concurrence de **500,00 €**

Au compte de l'étude ci-dessous :

(Un seul virement est possible //Merci d'indiquer en libellé du virement les références de votre affaire)

RELEVÉ D'IDENTITE BANCAIRE			
Code banque : <b>40031</b>	Code guichet <b>00001</b>	N° de compte <b>0000169988U</b>	Clé RIB : <b>62</b>
IDENTIFIANT INTERNATIONAL DE COMPTE BANCAIRE			
IBAN : <b>FR44 4003 1000 0100 0016 9988 U62</b>		BIC : <b>CDCGFRPP</b>	
DOMICILIATION		TITULAIRE DU COMPTE	
CAISSE DEPOTS CONSIGNATIONS		Philippe EXERTIER, Yves EXERTIER, Notaires 17, boulevard Edouard Rey - BP 166 38003 GRENOBLE	

A savoir :

« A compter du 1er Janvier 2015, les Notaires ne sont plus autorisés à accepter ou à établir des chèques **au-delà de 3.000 €** pour les actes soumis à une publicité foncière. **SEULS LES VIREMENTS SONT AUTORISES** »